

Paris 2024 – Label Terre de Jeux 2024 pour les collectivités et les Centre de Préparation aux Jeux (CPJ)

Veillez trouver en annexes les informations relatives à la procédure de candidature au label Terre de Jeux 2024 et Centre de Préparation aux Jeux (CPJ).

Ces deux procédures doivent impérativement être portées par des collectivités. Cependant, nous ne pouvons qu'encourager la collaboration des clubs et associations avec leurs collectivités respectives. Les structures sportives ont pleine légitimité pour être motrices auprès de leurs institutions locales afin de créer des projets pertinents au sein de leurs territoires.

Concernant le label Terre de Jeux

La candidature doit être portée par une collectivité.

Vous trouverez en **annexes 7 et 8**, le **Guide** candidat ainsi que la **Plaquette de présentation** présentant les tenants et les aboutissants de la version du label.

Pour qu'une collectivité sollicite le label, rendez-vous sur <https://terredejeux.paris2024.org/>.

Concernant la démarche pour devenir Centre de Préparation aux Jeux (CPJ)

Cette procédure concerne également les collectivités. Vos clubs et associations doivent donc se rapprocher de leurs collectivités afin que ces dernières portent une candidature pour mettre à disposition les équipements sportifs.

Pour intégrer la liste officielle des Centres de Préparation aux Jeux, il est impératif d'obtenir au préalable le label Terre de Jeux 2024. Une fois l'inscription faite sur la plateforme Terre de Jeux, la collectivité peut se rendre sur celle des Centres de préparation, à l'adresse suivante : <https://centredepreparation.paris2024.org/homepage>.

Le candidat y trouvera le **cahier des charges** et le **règlement de candidature** disponible au téléchargement en bas de page. Vous trouverez également ces documents en **annexes 9 et 10**.

Une fois inscrit sur cette plateforme, la collectivité aura accès au questionnaire portant sur les caractéristiques techniques de ses équipements sportifs, ainsi que sur les modalités d'accueil des délégations olympiques et paralympiques. À elle de le compléter pour nous soumettre sa candidature pour devenir Centre de préparation.

La **plateforme de candidature** des Centres de préparation aux Jeux est **ouverte jusqu'au 30 novembre 2019**.

Paris 2024 et les services déconcentrés de l'Etat analyseront les candidatures reçues et retiendront celles qui répondent le mieux aux besoins des athlètes olympiques et paralympiques dans le cadre de leur préparation aux Jeux.

La liste officielle des Centres de Préparation aux Jeux sera diffusée et mise à disposition des délégations à l'issue des Jeux de Tokyo 2020. Dès lors, les délégations pourront contacter le centre de leur choix pour venir y effectuer leur préparation sportive.

L'équipe de Paris 2024 se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

Contacts label Terre de Jeux 2024 :

- **Marion Clausse** : terredejeux2024@paris2024.org

Contacts Centres de préparation :

- **Julie Teissier** : cpj@paris2024.org Tél : 0786401848
- **Maxime Duchêne** : cpj@paris2024.org Tél : 0622661471

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez besoin de précisions.